

## Compte-rendu de l'audience nationale du 19 septembre 2023 sur les protocoles violences

La DPJJ a proposé une rencontre à l'ensemble des organisations syndicales pour la rentrée sur le thème des protocoles violences. Le SERC (Service Evaluation Recherche Contrôle de la DPJJ) a été sollicité par la directrice de la PJJ pour mener une évaluation de ces protocoles.

Le sujet n'est pas anodin, puisqu'il concerne la violence au sein des structures de la PJJ. Cependant, ni la forme, ni le fond n'ont été au rendez-vous de cette multilatérale. Commençons par la forme. Débuter la rentrée institutionnelle avec une audience centrée uniquement sur les protocoles violences, de plus pour nous faire part du travail qui va être mené sans volonté réelle d'entendre les organisations syndicales sur la question, nous paraît pour le moins inacceptable.

Concernant le fond, cette multilatérale n'avait pour seul objet que de nous présenter la mise en place d'une étude concernant uniquement les faits de violences des jeunes envers les personnels, sur l'ensemble des établissements SP et SAH, mais avec un focus particulier sur les établissements de placement et d'enfermement. Un choix limitatif qui interroge évidemment. Pour le SNPES-PJJ/FSU, la réduction du périmètre de l'étude autour des violences commises par les jeunes sur les personnels indique clairement le choix de l'administration de faire fi des dysfonctionnements institutionnels systémiques qui font partie des causes des violences des adolescent.es. C'est inacceptable, tant sur le plan de la démarche de recherche objective que sur le plan politique. Ça n'a pas de sens et c'est une violence institutionnelle de plus.

Le SNPES-PJJ/FSU a rappelé l'ensemble des autres violences qui touchent les personnels et les jeunes pris en charge. La commande de la directrice de la PJJ semble, en l'occurrence, d'abord répondre au fond de l'air actuel qui est de punir les adolescent.es violent.es sans remettre en cause nos propres dysfonctionnements qui accentuent les violences de ces adolescent.es. Etudier les protocoles violences sans analyser les violences institutionnelles, les violences sexuelles et sexistes, les violences entre adultes, entre

jeunes ou encore des adultes en direction des jeunes, c'est faire le choix d'aller vers un virage toujours plus répressif, sans pour autant protéger ni les adolescent.es, ni les professionnel.les. C'est aussi s'exempter de toute responsabilité ou de toute participation au phénomène de violence. Or, s'imaginer que les jeunes sont imperméables à l'atmosphère que génèrent les structures, aux manques de personnels et de moyens, au mal-être des professionnel.les et aux dysfonctionnements institutionnels est au mieux une méconnaissance du secteur éducatif, au pire une manœuvre stratégique coupable.

Nous avons surtout rappelé que les protocoles violences avaient été validés par les organisations syndicales et qu'ils n'étaient pas forcément à remettre en cause. En revanche, nous avons rappelé, unanimement, que l'application de ces protocoles restait encore à géométrie variable. Tout comme nous avons dénoncé l'isolement dans lequel se retrouvaient des personnels suite à des violences, commises par des jeunes ou par des professionnel.les et notamment celles et ceux victimes d'un management agressif, dont l'ensemble des personnels est victime.

Pour finir, nous avons également souligné l'importance de l'évolution de la justice pénale des mineurs dans la question des violences, notamment dans les établissements de placement éducatif et dans les structures d'enfermement. Tant les dispositifs coercitifs induits par la LPJ (placement extérieur, bracelet électronique...) que l'augmentation constante du recours aux établissements d'enfermement (CEF, EPM...) conduisent à un dévoiement des missions et une mise en miroir des professionnel.les et des jeunes. Une inversion des normes s'est progressivement opérée entre un placement initialement protecteur et un placement aujourd'hui sanction... « *Si tu joues au policier, ils joueront aux bandits. Si tu joues au bon dieu, ils joueront aux diables. Si tu joues au geôlier, ils joueront aux prisonniers. Si tu es toi-même, ils seront bien embêtés.* » (Fernand Deligny)

Le SNPES-PJJ/FSU continuera de porter la question de la violence comme un sujet primordial qui ne doit pas être galvaudé ou instrumentalisé. Le SNPES-PJJ/FSU soutient que les personnels et les jeunes doivent bénéficier de la mise en place de protocoles violences et d'un intérêt plus soutenu de la part de la DPJJ, qu'une étude parcellaire et dirigée concernant les phénomènes de violence.